



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025 – 9H
MOLINES EN QUEYRAS**

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

Absents : GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : CLEMENCEAU Philippe

Madame le Maire précise à l'ouverture de la séance qu'il est nécessaire d'ajouter une délibération.

1/ Approbation du procès-verbal du 14 mars 2025.

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 14 mars 2025.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Etat d'assiette des coupes 2026 en partenariat avec l'ONF.

Madame le Maire procède à la présentation de la proposition faite par l'ONF pour l'exercice 2026.

Parcelle	Nature de la coupe ¹	Surface à désigner (ha)	Volume total (m ³)	Réglée Non réglée	Programme aménagement	Proposition ONF ²	Justification
11_i	IRR	5.23	256	Réglée	2026	2026	
33_i	IRR	3.00	195	Réglée	2026	2026	
12_i	IRR	18.28	823	Réglée	2026	2026	
33_y	IRR	1.00	65	Non réglée		2026	Zone accessible non identifiée à l'aménagement

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- ✓ Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessus, pour lesquels l'ONF procédera à la désignation.
- ✓ Approuve les reports et les suppressions des coupes de l'année 2026 présentés ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Demande de subvention décapages.

Madame le Maire indique que le décapage est une solution adaptée pour favoriser une régénération de qualité des essences d'arbres et de mélèzes de manière uniforme. Cela est particulièrement le cas sur les parcelles concernées par ce dossier de demande de subvention car elles se trouvent entre 2 000 m et 2 200 m. La présente demande de subvention porte sur le décapage de trouées de régénération en mélèze. La surface concernée s'élèverait à 3,92 ha dans les parcelles forestières 25, 26, 27, 28, 29,

¹Nature de la coupe : IRR irrégulière

30, 31 et 32. Le montant estimatif de l'opération s'élève à 18 880.0 € HT (somme comprenant les travaux de décapage et la convention d'assistance à donneur d'ordre). Devant cette charge financière, Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Sud-PACA : en sollicitant une aide financière de 60% soit **11 328.00 € HT**.

Vote : Pour à l'unanimité

4/ Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des différentes taxes pour l'exercice 2025. Il est proposé, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

- Taxe d'habitation : 23.92 %
- Taxe foncière bâtie : 53.68 %
- Taxe foncière non bâtie : 92.55 %

Vote : Pour à l'unanimité

5/ Budget commune – Vote du budget primitif 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025.

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Fonds de concours Département des Hautes-Alpes pour réfection de voirie à Fontgillarde.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de réfection des réseaux AEP de Fontgillarde. Un fonds de concours peut être demandé pour les travaux de voirie sur la RD 205T. Le montant de ces travaux de voirie est évalué à 91 263.00 € HT.

Madame le Maire propose donc de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour un fonds de concours de 91 263.00 € HT.

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Demande de subvention projet d'aménagement et d'agrandissement de la cabane pastorale de la Gardiole

Le projet concerne le quartier de la Gardiole équipé d'une cabane pastorale au sein de l'alpage Alpe Agnel. Afin de pouvoir répondre aux besoins actuels des éleveurs d'embaucher un berger et un aide-berger, la cabane demande à être réaménagée afin de pouvoir accueillir deux salariés.

Il est proposé de surélever la toiture de la cabane pour aménager une chambre. Le montant du projet est estimé à 128 407.31 € HT. Des aides du FEADER (deuxième pilier de la politique agricole commune) et de la Région PACA sont mobilisables à hauteur de 75%.

Madame le Maire rappelle le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
		Financement FEADER (75%)	96 305.48 €
Travaux d'agrandissement	128 407.31 €	Autofinancement (25%)	32 101.83 €
TOTAL	128 407.31 €	TOTAL	128 407.31 €

Madame le Maire propose de solliciter, dans le cadre des travaux concernant l'agrandissement de la cabane de la Gardiole, l'aide des financeurs ci-dessus pour un coût total de 128 407.31 € HT.

Vote : Pour à l'unanimité

Questions diverses :

- Travaux de réfection du réseau d'eau potable à Fontgillarde :
 - o La date de démarrage des travaux doit être confirmée par l'entreprise
 - o Une réunion d'information pour les habitants de Fontgillarde va être organisée
 - o Pendant la durée des travaux aucune déviation ne sera mise en place
 - o Le stationnement sera organisé à l'entrée du hameau avec une aire de retournement
- Plusieurs interrogations demeurent quant à la légitimité de la commune à fournir des attestations de logement inhabitable.
- L'appartement des myosotis rénové et proposé à la location à l'année a trouvé ses nouveaux locataires et le logement communal de Pierre Grosse (ancienne école) se libère pour de nouveaux locataires.
- De nouveaux distributeurs de sacs à crottes seront prochainement installés.
- Problème de stationnement au niveau de l'Equipe : un rond-point avec un dépose-minute a été évoqué.
- Visite du Domaine le 9 avril 2025 pour évaluer l'hôtel le Chamois et si possible les locaux de l'ancienne épicerie au Coin.
- Travaux au sein de l'école : la réfection du carrelage est prévue.
- Présentation du dispositif DICRIM.
- Présentation du Schéma directeur VTT.
- Venue de l'Evêque à Molines.
- Déchets : fermeture définitive des grosses trappes pour les professionnels à l'arrière des moloks. La communauté de communes a émis l'idée de mettre à disposition un compost tous déchets périssables.
- Terrains de la zone artisanale de Clot la Chalp : décision de mise en vente des parcelles à des professionnels investis dans la vallée.
- Comité de station avec Saint-Véran : mercredi 2 avril 2025 à 18h (salle polyvalente).

Prochain conseil municipal le 28 avril 2025 à 9h dans la salle du conseil.

Fin de la séance à 11h.

Le Maire
GARCIN Valérie



Le secrétaire
CLEMENCEAU Philippe

